

Nombre de membres : 34
En exercice : 34
Présents : 26
Pouvoirs : 5
Votants : 31

Abstentions : 0
Exprimés : 31
Pour : 31
Contre : 0

N°2018-80

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille dix-huit,

Le Jeudi 20 Décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 14 décembre deux mille dix-huit.

Présents : Christophe Gérourard, Dominique Germond, Pascal Raffier, Joël Vilard, Maryse Thomas, Luc Gabette, Jean-Pierre Romaln, Albert Delhoume, Alain Blond, Louis Furlaud, Françoise Piquet, Guy Ratinaud, Magdaleina, Fredon, Paul Brachet, Jean-Pierre Pataud, Alain Perche, Patrick Gibaud, Daniel Desbordès, Richard Simonneau, Eric Dombrey, Agnès Varachaud, Christian Vignerle, Bruno Grancoing, Sylvie Germond, Nathalie Marchadier

Suppléants présents : Christine Moliner

Pouvoirs : Guy Baudrier délégation à Françoise Piquet, Jean Maynard délégation à Christian Vignerle, Jean-Louis Clermond-Barrière délégation à Patrick Gibaud, Paula Gaboriau délégation à Luc Gabette, Marie-Laurence Morange délégation à Alain Blond.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Pataud

Objet : Demande de subvention dans le cadre de la Dotation Générale Décentralisée (DGD) pour les bibliothèques – Projet de réhabilitation d'une ancienne poste en médiathèque à Cognac-la-Forêt

Monsieur le Président rappelle qu'un projet de réhabilitation d'une ancienne poste en médiathèque à Cognac-la-Forêt est à l'étude.

Il indique que ce dossier est susceptible d'être financé dans le cadre du concours particulier de la Dotation Générale Décentralisée (DGD) pour les bibliothèques.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet serait le suivant :

Montant total des dépenses H.T.	50 400,00 €
Montant total des dépenses TTC	60 480,00 €
FINANCEMENT	
Subvention Conseil Départemental (30 %)	15 120,00 €
Subvention DGD (50 %)	25 200,00 €
F.C.T.V.A.	9 921,14 €
Fonds propres	10 238,86 €
TOTAL	60 480,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuvent le plan de financement présenté ;
- Sollicitent une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DGD ;
- Autorisent le Président à déposer la demande de subvention correspondante ;
- Autorisent le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président

Le Président,



**REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART**

LE 26 DEC. 2018

